

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	15	15 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon**  
**N° de délibération : 46\_2024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	3	18	0	0	0

Le Maire expose que depuis plusieurs années, en cohérence avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en date du 7 décembre 2023, la CCMM impulse une politique volontariste pour développer la production d'énergies renouvelables (ENR).

Lors de différents échanges sur ce sujet, il est apparu opportun de définir à travers une charte le rôle respectif de la CCMM, des communes et des opérateurs privés pour le développement des ENR en Moselle et Madon, et de cadrer la méthode de partage de la valeur créée à terme par les opérations de production d'énergie renouvelable.

Le Maire fait lecture de la charte. Il précise que ce document a été débattu lors de la conférence des maires du 4 juillet dernier et adopté à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte la charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon, ci annexée.



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO  
2024.09.18 12:14:52 +0200  
Ref:7223775-10832504-1-D  
Signature numérique  
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire